



COVATI
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON

CHASSE SILENCIEUSE OU CHASSE À L'AFFÛT

**CHASSE
SILENCIEUSE**
à partir du 1^{er} Juin

Par opposition aux chasses en battue ou à courre (bruyantes puisque pratiquées en équipe avec des chiens et parfois des trompes de chasse), la chasse à l'affût ou à l'approche se pratique seul et est très discrète, d'où le terme de chasse silencieuse. Cette chasse est peu pratiquée dans notre région, mais il est possible de rencontrer des panneaux « chasse silencieuse » dans nos forêts. Ces panneaux sont fixes (voir image ci-après). Cette pratique de chasse se déroule à compter du 1^{er} juin durant la période de reproduction du chevreuil en juillet puis du cerf en septembre. On parle aussi de tir d'été. Le tir du sanglier est également autorisé durant cette période. Ce type de chasse se pratique généralement le matin au lever du jour et le soir au coucher du soleil.